

Les élus, les étudiants et leurs professeurs, ainsi que quelques habitants lors de la soirée consacrée au devenir de l'abbaye.



BÉGARD

Quel avenir pour le site de l'ancienne abbaye ?

Comment valoriser le site de l'ancienne abbaye cistercienne de Bégard, berceau de la ville ? Des étudiants en architecture ont planché sur le sujet et fait le point avec les élus et la population.

● C'est sur le site de l'abbaye cistercienne de Bégard, vendue comme « Bien national », que fut fondée la commune de Bégard en 1793. Sur les terrains et anciennes dépendances de l'abbaye, la ville s'est construite depuis 230 ans. Les bâtiments de l'abbaye ont

connu une nouvelle vie lorsque les religieuses du Bon Sauveur s'y installèrent en 1857, créant un asile psychiatrique, puis une école. L'école et l'hôpital psychiatrique ont quitté le site de l'abbaye et les bâtiments sont désormais la propriété de la commune et de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Les étudiants en architecture livrent leurs pistes

Des projets ont déjà été annoncés pour ces bâtiments, lors de l'acquisition. Entre autres en faire des logements sociaux, la mairie, un centre de culture et de musique bretonne, etc.

C'est sur ce site de l'abbaye que 25 étudiants (en master 1 et 2) de l'école supérieure d'architecture Paris La Villette ont travaillé pendant quatre jours. Ils ont fait une étude du patrimoine historique,

tout en apportant des suggestions pour son aménagement pour le Bégard de demain. Mardi en début de soirée, dans la salle de la Forge, avait lieu la restitution des travaux. Les professeurs et les étudiants ont dit leur satisfaction d'avoir pu travailler sur une situation concrète d'aménagement urbain. Deux pôles de réflexion ont émergé, le premier sur l'intégration de l'abbaye dans la ville et le second sur le devenir du bâtiment de l'actuelle mairie après sa relocalisation.

À partir de l'existant, comment adapter sans démolir et réutiliser les bâtiments qui font partie de l'histoire de la commune ? Une occupation progressive des lieux est également évoquée dans le cadre de leur réaffectation pour de nouvelles missions économiques, administratives, associatives, culturelles et sociales.